#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

100

### DÉPARTEMENT

0

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 31 - Haute-Garonne

		•
en exercice	11	
<ul> <li>présents</li> </ul>	8	
<ul><li>votants</li></ul>	9	
absents	3	

Nombre de conseillers

De la commune BARBAZAN

Séance du 27 novembre 2014 à 18 heures 30

#### Date de convocation : 19 novembre 2014

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

# Objet

100

100

83

100 100 exclus

Annulation de la délibération du 15 mai 2008

Mme STRADERE Michèle

#### Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine, Mrs SALES André, DELORT Thierry, SIBRA Gérard, MAURETTE Bernard, Absente avec procuration : Mme NOE Liliane procuration à STRADERE Michèle

Absent: Mrs BRUNA Roger et VALLE Anthony

#### Secrétaire de séance :

M MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que compte tenu de la baisse des revenus du Casino et la diminution des dotations de l'Etat, il est nécessaire d'annuler la délibération du 15 mai 2008 concernant l'indemnité de fin de carrière à compter du 28 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : - d'annuler la délibération du 15 mai 2008 à compter du 28 novembre 2014.

> Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT-GAUDENS le 08 décembre 2014.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 03 décembre 2014

Le Maire

RECU -8 DEC. 2014 le

SOUS-PREFECTURE